

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 » 1 » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivé à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 13 Mai.

La question du retour à Paris vient de se compliquer soudainement, et on parle même de crise ministérielle, d'après les correspondances et les journaux que nous avons reçus au moment d'écrire ces lignes.

Nous citons les principales informations ou plutôt les principales rumeurs.

On lit dans le Soleil :

Le conseil des ministres s'est réuni samedi, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Tel est le fait matériel à constater. Voici, au sujet du conseil, le résumé des versions qui ont circulé :

On sait que beaucoup de sénateurs appartenant à la gauche modérée et au centre gauche, ne consentent à voter le retour à Paris qu'à la condition qu'une loi intervienne pour régler l'organisation de la préfecture de police et assurer son indépendance.

Le cabinet est très-divisé sur cette question, et, après une assez longue discussion, on n'a pu arriver à une entente.

Quelques ministres, entre autres le président du conseil et M. Léon Say, auraient insisté pour que des précautions sérieuses fussent prises si on veut effectuer le retour du Parlement à Paris.

Parmi ces précautions, surtout en tenant compte des dispositions si hautement avouées du conseil municipal, de qui dépend la préfecture de police au point de vue budgétaire, il faut placer en première ligne l'organisation de la préfecture de police.

Les autres ministres n'ont pas été de cet avis. On s'est séparé sans avoir pris aucune résolution, et la suite de la discussion a été remise à mardi.

À la suite du conseil, M. Waddington a eu une longue entrevue avec M. Léon Say, au ministère des finances.

On prévoit dans les régions politiques et parlementaires un remaniement immédiat du cabinet, remaniement qui porterait M. de Frayssinet à la présidence du conseil.

On lit dans le Figaro :

Le malentendu entre les membres du cabinet vient de passer à l'état aigu. Une discussion des plus vives s'est engagée sur la question des garanties que M. Léon Say a promises au Sénat, inconsidérément suivant ses collègues, à la fin de la session dernière, alors que l'on pouvait croire que la Chambre haute, entrée par M. Laboulaye, allait refuser de revenir à Paris.

Il s'agit, on le sait, de restreindre les attributions du conseil municipal et de lui enlever le vote du budget de la préfecture de police. Les ministres, moins M. Léon Say, qui a promis et M. Waddington qui pense comme M. Léon Say, ne veulent pas entendre parler de diminuer le conseil municipal.

Des propos aigres ont été échangés, et bien que la discussion ait été renvoyée à mardi, il est à peu près certain que MM. Waddington et Léon Say seront amenés à donner leur démission.

Cette disparition de l'élément modéré n'est certes pas de nature à modifier la situation déjà passablement embrouillée.

On lit dans la France :

La crise ministérielle, encore à l'état latent, peut être cependant considérée comme ouverte.

C'est la question du retour des Chambres à Paris et incidemment le projet de loi destiné à retirer au conseil municipal le vote du budget de la préfecture de police, qui ont provoqué entre les ministres le grave dissentiment que nous avons annoncé.

Mardi une nouvelle séance du conseil aura lieu, dans laquelle vraisemblablement on prendra une résolution définitive.

Contrairement à l'opinion de journaux que

nous venons de citer, le National croit que le ministère se présentera tout entier devant la Chambre des députés jeudi prochain, et que probablement d'ici là les membres du cabinet se seront mis d'accord.

Tous les renseignements disent que M. Jules Ferry s'est joint à MM. Waddington et Léon Say pour prendre des garanties contre le conseil municipal.

Le Journal des Débats, au contraire, publie les réflexions suivantes :

Il faudrait, pour apporter la clarté dans la question de la préfecture de police, la séparer soigneusement de celle du retour du gouvernement et de la législature. Ce n'est pas seulement à cause de la résidence des Chambres que l'organisation, le contrôle et la direction de la police appellent l'intervention du gouvernement, c'est à cause de l'intérêt général. La réorganisation de la préfecture et de ses relations avec le conseil municipal était à l'étude avant qu'il ne fût question du retour des Chambres. Nous avons même cru que sur les changements à proposer l'avis était unanime dans les régions gouvernementales. Que reste-t-il donc en question ? L'opportunité, le moment ! On craint d'insulter Paris, d'avoir l'air de lui dire qu'on le regarde comme un lieu dangereux dans lequel on ne peut entrer qu'avec des revolvers. Et c'est pour de pareilles puérilités que l'on proposerait de renoncer à des réformes reconnues depuis longtemps comme indispensables et qui étaient tout à fait indépendantes de la résidence des Chambres. On les aurait faites si le Parlement était resté à Versailles, et parce qu'il rentrerait dans Paris on y renoncerait par un scrupule de politesse envers le conseil municipal ! Nous ne pouvons pas appeler cela de la politique.

Assurément ce n'est pas nous qu'on pourrait suspecter de sentiments de méfiance ou de malveillance envers Paris.

Nous avons été autrefois les adversaires les plus déterminés de la résidence à Versailles, de cet absurde isolement qui faisait des représentants du pays autant d'émigrés. Il en est qui se plaignent que Paris mène toujours la France. Comme si Paris n'était pas composé de toute la France, un libre échange perpétuel, le courant circulatoire toujours en mouvement du sang et de l'esprit de la nation !

C'est précisément parce que Paris est à la fois l'expression, le résumé de la variété et de l'unité de la France qu'il doit être le siège de ses représentants ; mais c'est aussi à cause du poids énorme de Paris dans la balance des forces du pays que la police de Paris signifie la police du pays.

Nous appuyons de toutes nos forces le retour des Chambres sans mêler à cette question celle des rapports de la préfecture de police avec le conseil municipal et avec le gouvernement. Que les Chambres reviennent ou ne reviennent pas, il faudra toujours empêcher l'installation d'un État dans l'État.

Le Republicain du Lot est d'avis que nous manquons de logique en attaquant l'article 7 des Lois Ferry.

Son argument pour interdire l'enseignement aux congrégations religieuses non autorisées consiste à dire, que ces congrégations par leurs tendances, par l'esprit qui les anime, ne méritent aucune FAVEUR de la part du Gouvernement. Il ajoute plus loin que l'Etat ne doit pas leur accorder le bénéfice de sa PROTECTION.

Mais en vérité, les congrégations non autorisées ne demandent ni FAVEUR, ni PROTECTION. Leurs membres sont citoyens français et payent l'impôt comme vous et nous. À ce titre, ils ont droit à la liberté et à

l'égalité, inscrites en tête de toutes nos Constitutions. Loin de leur fermer la porte, nous demandons, pour notre compte, qu'on l'ouvre à toutes les associations qui voudront enseigner, à la condition de justifier de l'instruction nécessaire.

Un grand nombre de ceux qui défendent, au point de vue des principes, les congrégations non autorisées, trouveraient beaucoup à relever dans certaines opinions trop répandues en ce qui regarde la pratique du Concordat. Mais là n'est pas la question au moment actuel. C'est uniquement d'une question de liberté et d'égalité qu'il s'agit.

Il y a une phrase bien connue, qui traduit fort exactement la politique de M. Ferry : « Monsieur, votre figure me déplaît ; » battons-nous. » Cette raison est insuffisante ; et parce que les doctrines des congrégations non autorisées déplaisent à M. Ferry, la raison est également insuffisante pour les frapper. Quant au Republicain du Lot, il ne condamne ces congrégations qu'à cause de leurs tendances. Procès de tendance, c'est bien cela : le mot est dans l'article.

Combien cela ressemble peu à cette grande et glorieuse liberté de la Monarchie constitutionnelle en Angleterre, et de la République aux Etats-Unis !

Il y aura toujours, dans mille ans comme aujourd'hui, des partis sincères et convaincus qui se diviseront et se subdiviseront. Un grand nombre d'entr'eux seront éternellement séparés par des abîmes, en religion, en politique, en économie sociale, etc., etc. Le progrès consiste et consistera de plus en plus à les tolérer tous. Mais si un parti veut proscrire l'autre et y réussit, on retombera dans les contradictions et les violences des siècles écoulés. Les proscrits d'aujourd'hui deviendront les proscriptionnaires de demain, et le progrès s'arrêtera court.

Ce n'est donc pas nous qui manquons de logique, et le Republicain du Lot doit garder ce reproche pour quelques-uns de ses amis.

Du reste, nous ne croyons pas nous tromper en annonçant que le Gouvernement reconnaît que M. Ferry est allé beaucoup trop loin. La discussion sera non-seulement ajournée, mais nous sommes heureux d'ajouter qu'on est à la recherche d'un terme moyen pour concilier les droits de la liberté et les droits de l'Etat.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats.

La séance de rentrée du Sénat a été des plus calmes et des plus courtes. A peine quelques observations ont-elles été changées, et on ne peut vraiment pas compter comme un travail considérable l'adoption en première lecture de la proposition de loi de M. Jules Favre sur l'organisation

des tutelles des indigens.

Mais ce qui doit être pris en très sérieuse considération, ce sont les dispositions d'esprit à la fois très modérées et très fermes que manifestent les sénateurs républicains de tous les groupes. Les quelques semaines qu'ils viennent de passer au milieu de leurs électeurs les ont convaincus que l'adhésion du pays est acquise à tous ceux qui sont prêts à se dévouer à l'œuvre de consolidation de nos institutions, et qu'il serait impossible de lui faire comprendre qu'un gouvernement n'est pas assuré de la stabilité lorsqu'il s'appuie sur la plus grande majorité qui ait jamais été acquise en France à un gouvernement depuis un siècle.

Les conséquences de cette constatation sont des plus faciles à déduire. C'est que si la politique de sagesse et de modération, mais en même temps de progrès interrompu, a en huit années amené à la république plusieurs millions d'électeurs, il n'y a aucune raison de ne pas la poursuivre. C'est que si l'union des groupes républicains a triomphé de tous les obstacles, cette union doit être maintenue sans sacrifier, bien entendu, le caractère propre, les tendances et les traditions de chacun ; car il serait imprudent de croire que, la place prise, il ne faille plus veiller, et que la faiblesse de l'ennemi et sa désorganisation la mettent à l'abri de toute surprise.

L'esprit de transaction et de concessions mutuelles est donc plus à l'ordre du jour que jamais, et les adversaires du régime républicain ne tarderont pas sans doute à s'en apercevoir non seulement au Sénat, mais à la Chambre des députés. Ils affichaient hautement ses plus détestables espérances que l'absence du Parlement ne permettait pas de détruire par des faits. Ils se seront trompés plus encore qu'ils ne croyaient, car les sénateurs et députés que les discussions quotidiennes peuvent parfois constituer à l'état d'antagonisme plus aigu qu'il ne conviendrait reviennent pénétrés de ce même sentiment que le pays est avant tout désireux de calme et de repos, et qu'il n'entend pas que dans le port où il a trouvé un refuge il soit encore exposé aux tempêtes auxquelles il espérait enfin avoir échappé.

Si les adversaires de ses institutions persistent à provoquer le trouble et l'agitation, le pays saura leur signifier sa volonté ; mais si ceux qui s'en disent les partisans les plus ardents ne comprennent pas qu'il est certaines limites qu'il n'entend pas dépasser pour le moment, il se verrait forcé de les traiter en enfants terribles. On dit par exemple que des velléités de campagne contre le ministère paraissent devoir se produire dans l'extrême gauche. Elles ne sauraient être durables, mais en tout cas il n'y a rien à en redouter, et elles seraient sévèrement jugées et par la majorité républicaine de la Chambre des Députés et par l'opinion publique.

France.

La protection ne relèvera pas le travail national ; c'est, au contraire, le libre-échange qui lui permettra de se développer à l'aise comme cela a eu lieu jusqu'ici.

Laissons M. de Bismarck faire revivre des théories d'un autre âge, en disant que le bien de l'un vient du mal d'autrui.

Nous, nous savons que les deux parties gagnent dans un échange, et que, dans une affaire de cet ordre, il ne s'agit point, comme le croit le prince-chancelier, « de savoir qui des deux nuira à l'autre. »

En économie politique, M. de Bismarck en est encore à la période mythologique.

Laissons-le faire, il passera de la fable à la réalité, comme on est passé de la magie à l'astronomie ; mais nous, qui avons déjà franchi l'étape depuis un siècle, ne revenons pas en arrière.

Le chancelier de l'empire germanique a toujours sur le cœur le rapport de son commissaire général, M. Reuleaux, que nous avons vu à l'Exposition de Philadelphie.

Celui-ci ne s'est pas gêné pour dire alors à tout venant et pour écrire dans son rapport officiel que les produits de l'industrie allemande étaient bon marché mais mauvais, billig aber schlecht.

Cela fut cause que M. de Bismarck éloigna pru-

damment ses compatriotes de l'Exposition universelle de 1878 à Paris, et qu'il les trie aujourd'hui sur le volet pour l'Exposition australienne.

A Sydney, ils n'iront que 300, ni plus ni moins, et on les visitera, on les examinera minutieusement à Berlin avant de les admettre à partir pour ce tournoi des Antipodes.

C'est au mieux ; car le chancelier germanique, a besoin de soigner l'industrie indigène ; mais est-ce bien la notre cas ?

Dans toutes les expositions, à Philadelphie, à Vienne, à Paris, l'industrie française, ne s'est-elle pas montrée en pleine lumière ?

A qui a-t-on décerné d'une voix unanime le prix de l'élégance, du bon goût, du fini, et cela depuis 1851, depuis la première exposition de Londres ?

Alors, pourquoi vient-on sans cesse nous parler de l'industrie nationale comme si elle était en péril et en décadence, et pourquoi les protectionnistes mènent-ils en ce moment leurs troupes à l'assaut sous prétexte de défendre le travail indigène ?

Le travail indigène se défendra tout seul, et l'ouvrier français, qui sait bien que le libre-échange n'a qu'un but, de tendre au bon marché de la vie par la liberté du commerce et l'abaissement des tarifs, l'ouvrier républicain prendra place dans notre camp et non dans celui de nos adversaires.

Vous voulez relever le travail national, prenez vos inspirations de la science, appelez-en aux saines doctrines de l'économie politique et non à l'effarement du Reichstag de Berlin.

National.

Sous ce titre ; *Comparaison de la Chambre de 1871 et de la Chambre de 1877*, M. Littré vient de publier une étude d'un haut intérêt sur la situation politique actuelle.

M. Littré fait d'abord remarquer que les deux Assemblées de 1871 et de 1877, si différentes entre elles par les tendances, ont eu cependant la même origine, c'est-à-dire le suffrage universel. Il y a un abîme entre ces deux Chambres éloées à six ans de distance. Ces brusques revirements de l'opinion publique, dont nous avons été témoins, inspirent à l'honorable sénateur des réflexions très sérieuses sur la versatilité du suffrage universel et sur les causes de cette versatilité.

M. Littré rappelle les désastres causés, en 1871, par la lutte d'une minorité qui trouvait son point d'appui dans les grandes villes contre la majorité des représentants du pays, que l'on appelait les ruraux.

L'impulsion qui prédomina fut celle du radicalisme, qui animait ces cités. Elles se trouvèrent spontanément d'intelligence. Qu'était cette Chambre qui venait à peine de se réunir à Bordeaux ? Qu'était ce petit bourgeois, chef du pouvoir exécutif, ancien ministre de Louis-Philippe, et stigmatisé réactionnaire par tous les vrais démocrates ? On vit tout de ce point de vue. Les ruraux, c'était le nom qu'on donnait à la majorité du suffrage universel qui avait élu l'Assemblée, furent dénoncés au mépris public ; et l'on crut tenir les éléments d'une hégémonie de grandes communes urbaines et radicales.

Il est manifeste que plusieurs grandes villes, Paris en tête, appartiennent au radicalisme. Leurs conseils municipaux, l'appui donné à l'attaque contre le ministère Dufaure ; l'enthousiasme dont l'amnistie pleine et entière y a été l'objet, l'hostilité sourde qu'y rencontre le ministère actuel, la faveur dont on y entoure les noms des révolutionnaires les plus fameux du 31 octobre 1870 et du 48 mars

1871, en témoignent d'une façon éclatante. Je le regrette, mais je le constate ; car il serait puéril de fermer volontairement les yeux à l'état réel des choses et les esprits. Avec un pareil fond, le radicalisme est une force considérable. Il importe de le surveiller vigilement, car cette force est dangereuse, et voici pourquoi elle l'est.

M. Thiers a dit : « La République sera conservatrice ou ne sera pas. » Les radicaux répondent : (La République conservatrice et libérale ne sera pas, car elle est incompatible avec la République radicale, la seule que nous voulions, la seule qui soit conforme aux principes.)

Qui jugera ce grand et menaçant débat entre M. Thiers et les radicaux ? Le juge sera la nature même la nature intime de l'une et de l'autre république. Celle de M. Thiers a pour principe vivificateur l'ordre, et c'est sur l'ordre qu'elle se fonde pour produire tous les développements, plus ou moins lents, plus ou moins graduels, mais assurés. Celle des radicaux a pour principe vivificateur la révolution, et la révolution commence par remuer et déplacer toutes choses, au risque de les disloquer ; puis elle court après l'ordre et le rattrape comme elle peut. Or, cela, les nations ne le supportent jamais ; et, sans aller bien loin, nous en trouvons chez nous un déplorable exemple. En 1848, nous eûmes une rechute dans le bonapartisme, une rétrogradation vers le despotisme césarien. Ce fut une honte pour le populaire, qui se jeta en masse du côté de l'impérialisme.

Je n'écris point ceci pour les radicaux, pas plus que je n'écris pour les monarchistes, quand je défends contre eux la cause de la République. Je suis sûr que je n'ai pas modifié l'opinion d'un seul monarchiste ; et je suis sûr que je ne modifierai pas l'opinion d'un seul des radicaux. J'écris pour ce qui forme la majorité présente du suffrage universel, afin qu'elle ne se laisse pas disloquer par des attaques contre la République conservatrice. Là, je parle à qui peut m'écouter.

République française.

Les déclarations suivantes de la République sont justes ; mais, après les avoir lues on se demande si l'union dont elle parle, et qui est en effet la bonne politique à suivre, est pratiquement compatible avec l'article 7 des Lois Ferry :

« Que demandons-nous ? Voulons-nous l'exclusion de tel ou tel groupe ? Prenons-nous position entre les deux extrêmes, pour nous trouver un beau jour par terre ? Nullement. Nous n'avons jamais suivi cette politique, et nous ne la conseillons à personne. Nous n'avons pas cessé de vouloir ce que nous avons toujours voulu, l'union républicaine, le gouvernement des quatre groupes, l'action politique exercée pour le compte de tous au profit de tous. Mais, ce que nous voulons avant tout, parce qu'il est temps de le vouloir, c'est que la République soit républicaine, c'est qu'elle existe et fonctionne pour les républicains.

Est-ce que le centre gauche, même se plaçant en dehors de toute question religieuse, acceptera jamais en quoi que ce soit l'article 7, qui rétablit en France la proscription.

Révolution française.

Voici la conclusion suivante d'un remarquable article de la *Révolution française*, signé par son rédacteur en chef, M. Sigismond Lacroix, membre du conseil municipal de Paris :

Comment ceux qui veulent mettre hors la loi

l'Internationale, noire ne voient-ils pas qu'ils justifient la mise hors la loi de l'Internationale rouge ? Comment ne voient-ils pas que, sous prétexte de faire pièce au cléricisme, c'est à la démocratie même qu'ils font la guerre en la privant de son plus puissant moyen d'action ? Comment ne voient-ils pas que si la liberté d'association a manqué jusqu'ici à quelqu'un, c'est aux travailleurs, et que ce n'est pas en la refusant aux moines qu'ils l'obtiendront pour les ouvriers ? Comment ne voient-ils pas que si on tonne si fort contre les congrégations catholiques, c'est pour aboutir en fait à interdire les congrès ouvriers, et que tout le bruit qu'on fait est une parade destinée à détourner l'attention ?

C'est jouer un jeu de dupes que de continuer à se passer de liberté, sous prétexte que d'autres jouissent d'un privilège abusif. C'est jouer un jeu de dupes que de vouloir opprimer les autres, quand on est soi-même opprimé. Ce n'est en réalité ni honnête, ni habile.

Il faut savoir aimer virilement la liberté, et alors la vouloir pour les autres comme pour soi. Autrement, on n'est pas partisan de la liberté ; on est simplement un solliciteur de privilège.

Je suis pour la liberté, contre le privilège.

INFORMATIONS

L'Union annonce que le cardinal archevêque de Paris a constitué un comité dans le but de créer des écoles libres de frères et de sœurs dans son diocèse.

M. Chesnelong sénateur, en est le président ; M. Aubry, ancien député, le trésorier, et M. Amédée Dufaure, fils de l'ancien président du conseil, le secrétaire.

Une lettre pastorale du cardinal archevêque de Paris vient d'être adressée aux curés du diocèse pour recommander cette Oeuvre des écoles chrétiennes.

Le *Moniteur universel* publie très opportunément le document suivant :

« L'enseignement religieux est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque qu'il n'y a qu'un malheur, c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout ; on ajoute à l'accablement du malheureux le poids insupportable du néant, et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir.

» De là de profondes convulsions sociales. Certes, je désire améliorer dans cette vie le sort de ceux qui souffrent ; mais je n'oublie pas que la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance ; quant à moi, j'y crois profondément, à ce monde meilleur et, je le déclare, c'est la suprême certitude de ma raison, comme c'est la suprême joie de mon âme.

» Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment l'enseignement religieux.

» VICTOR HUGO.

15 janvier 1850.

Le *Journal des Débats* confirme en ces termes une nouvelle qui a été déjà publiée :

Le Pape a reçu ces jours-ci un certain nombre de

pèlerins français. Léon XIII a harangué les pèlerins en un français très correct, en entrant aussi que possible dans le domaine politique. Le système de Léon XIII paraît être de se dégager peu à peu de toute solidarité avec les princes dépossédés, tant on prétend que le comte de Chambord aurait manifesté le désir de venir à Rome pour assister à la confirmation des enfants de don Carlos auxquels le Pape administrera le sacrement dans un jour prochain, et que Léon XIII aurait fait comprendre que cette visite n'entraîne pas dans ses vues, parce qu'elle donnerait à la cérémonie un caractère qui ne convient pas.

Contrairement au *Journal des Débats* la dépêche de Vienne porte que M. le comte de Chambord n'a jamais eu l'intention d'aller à Rome.

L'abbé Isoard, auditeur de rote, vient d'être nommé évêque d'Annecy.

Pie IX avait toujours fait des difficultés à la nomination de M. Isoard parce que ses opinions étaient celles de la minorité opposante du concile.

L'abbé Mouret, qui a été exécuteur testamentaire de Lacordaire, est nommé auditeur de rote en remplacement de M. Isoard.

Dimanche a eu lieu, à Chantilly, le baptême des cloches du village. M. et Mme la comtesse de Paris étaient les parrain et marraine. M. le duc d'Aumale était présent à la cérémonie, laquelle assistaient d'ailleurs trois cents personnes environ.

C'est Mgr l'évêque de Beauvais qui a officié.

M. le garde des sceaux a terminé la rédaction de son projet de loi sur la réforme de la magistrature. Ce projet a été remis à M. le ministre des finances, qui doit donner son avis sur les augmentations de crédits que son adoption exigerait.

Le projet de M. Le Royer opère de nombreuses suppressions dans le nombre et le personnel des cours et tribunaux. Le nombre des tribunaux de première instance serait ramené de 362 à 120. Onze cours d'appel sur vingt-six seraient supprimées ; les chambres civiles ou correctionnelles pourraient statuer à cinq membres au lieu de sept.

Les départements dépendant des ressorts supprimés seraient attribués aux ressorts voisins.

Le ressort de la cour de Paris, qui est beaucoup trop chargé comme affaires, serait considérablement réduit au profit des cours voisines.

Le traitement des magistrats serait considérablement augmenté.

On assure que, dans une allocution qu'il vient de prononcer à Nantes, M. Laisant, député, a fait connaître que le général Gresley, ministre de la guerre, était disposé à accepter, sauf quelques dispositions secondaires, les réformes ministérielles proposées par le député de la Loire-Inférieure.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

13 Mai 1879. (47)

Correspondance Littéraire AD FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVII

LES MASSACRES A DAMAS.

Ici des maisons entières étaient assaillies à la fois : fenêtres, portes, terrasses, toitures, tout était envahi par un flot d'assassins, puis on entendait des cris déchirants, des rugissements sinistres... quelques coups de feu retentissaient... des cadavres étaient lancés par chaque ouverture, et des traînées de sang rougissaient les murailles... une colonne noire s'élevait... un jet de flamme brillait, et les démons abandonnaient la demeure solitaire et détruite, courant porter ailleurs leur infernale oeuvre de meurtres.

Plus loin, un masse entière d'édifices, tout un

Reproduction interdite.

quartier était cerné, entouré ; une haie de fers menaçants, de gueules béantes de fusils et de pistolets empêchait tout être vivant de s'enfuir, et le feu était allumé aux quatre coins à la fois, et les démons rejetaient dans cette fournaise ardente les femmes, les enfants et les vieillards qui imploraient vainement leur pitié.

Les rues étaient encombrées ; une foule aveuglée, terrifiée, affolée se ruait, se pressant, courant, s'écrasant, essayant de se soustraire au péril épouvantable. Puis, des chevaux apparaissaient, des vêtements larges flottaient au-dessus des têtes, des yatagans étincelaient au soleil, et un torrent de Druses en furie venait jeter la mort au milieu des chrétiens sans défense.

L'Agent consulaire de Hollande venait d'être surpris, arrêté, tué : son corps avait été déchié, coupé en lambeaux, et les monstres promenaient des quartiers de la chair fraîche et palpitante, balançaient dans les airs ces membres séparés et encore recouverts de fragments de vêtements.

Le consul des Etats-Unis, attaqué dans sa maison, avait offert une héroïque résistance, mais forcé dans ses retranchements, poursuivi sans relâche, voyant tomber autour de lui ses plus fidèles serviteurs, ses plus braves concitoyens, il avait cherché son salut dans la fuite, et, blessé grièvement, tout sanglant, se soutenant à peine, il gagnait des jardins encore respectés par les assassins.

Mais si les consulats étrangers étaient tous attaqués, incendiés, détruits, le consulat anglais était lui, respecté par les assassins.

Les Druses, passant devant la porte de M. Bank, demandent à qui appartient cette maison, gardée par

des soldats turcs.

« A l'Angleterre ! crient les Turcs.

— Respect dirent les massacreurs, c'est une nation amie (1). »

Et il y avait à Damas un pacha, un homme revêtu d'un commandement suprême, disposant de forces importantes, ayant des soldats sous ses ordres, ce pacha, c'était Akmed, ce général turc qui avait combattu à Eupatoria, à nos côtés, qui portait sur sa poitrine le cordon de grand officier de la Légion d'honneur ! Et ce Turc, ce général, ce gouverneur dont les consuls réclamaient la protection puissante, dont les chrétiens imploraient en pleurant la pitié, cet Akmed excitait ses soldats à se montrer plus infâmes que les Druses. Akmed-Pacha faisait à Damas ce que Kurchid-Pacha avait fait à Deir-el-Kamar (2).

Le *muphti* (chef de la religion de Mahomet) se promenait par les rues, animant le fanatisme des Turcs ; son fils était parmi les meurtriers, et, chose plus horrible encore, plus incroyable, plus honteuse pour l'espace humaine, les femmes turques garnissaient les terrasses de leurs maisons respectées, jouissaient de là du panorama sanglant, assistaient à ces tueries dégoûtantes comme à un intéressant spectacle, et

(1) Ces paroles ont été répétées et confirmées par M. Bank lui-même à M. Poujoulat, au mois de décembre dernier, alors que tous deux revenaient à Marseille.

(2) Le consul de Prusse rapporte qu'il a vu des soldats turcs, placés sous les ordres d'Akmed-Pacha, cerner un quartier dévoré par les flammes et rejeter dans le foyer, à coup de baïonnettes, les malheureux victimes qui cherchaient leur salut dans la fuite !

à chaque chrétien qui tombait, elles poussaient des cris de triomphe et elles excitaient les assassins à continuer leur oeuvre !

Et tandis que ces misérables et stupides créatures obéissaient à un fanatisme sans nom, de pauvres femmes avaient les mains et les pieds coupés, d'autres les seins abattus. Des vieilles femmes étaient traînées dans le sang par leurs cheveux blanchis, de jeunes filles, des enfants subissaient les plus horribles tortures.

* Ici une mère voyait mourir sous ses yeux l'un de ses enfants et assassiner son mari (1).

* Là bas, une jeune fille se sauvait, les yeux baissés, la folie peinte sur les traits. Elle avait quatre frères que les Turcs avaient tués. Elle avait un père et les bourreaux, liant la victime, la garrotant assise sur une chaise, avaient fait de ses genoux un billot sur lequel ils avaient tranché la tête du vieillard.

Ce quartier chrétien, composé de trois mille habitations, cent maisons, humbles à l'extérieur, resplendissantes de richesse à l'intérieur, n'offrait plus qu'un immense lieu de carnage.

(1) Toutes les phrases marquées d'un astérisque contiennent des faits puisés dans des correspondances sérieuses, faits certains et dont je possède les preuves écrites. Plusieurs de ces faits se retrouvent également cités dans le remarquable ouvrage : *La Vie sur la Syrie*. E. C.

(A suivre).

On jugera de la gravité de cette nouvelle, quand nous aurons dit que ces réformes tendent à supprimer la deuxième partie du contingent, à appeler tous les hommes d'une classe sous les drapeaux pour une égale durée de temps et à fixer cette durée à trois ans au lieu de cinq, que la première partie du contingent est aujourd'hui obligée de faire. Ces dispositions sont calquées sur celles de l'organisation militaire en Allemagne.

L'institution du volontariat d'un an serait beaucoup restreinte. Elle serait peu à peu remplacée par des examens qui auraient lieu au bout d'une année et qui permettraient de renvoyer les soldats les plus instruits.

Enfin, le recrutement serait régional comme en Allemagne, c'est-à-dire que les conscrits seraient toujours incorporés dans les régiments appartenant au corps d'armée sur le territoire duquel ils habitent.

Les nouvelles de l'Afghanistan sont bonnes pour l'Angleterre. Yakoub-Khann s'est rendu au camp anglais, et la paix a été conclue. Reste la guerre des Zoulous, qui marche, jusqu'ici, assez mal.

CHRONIQUE LOCALE

17^e CORPS D'ARMÉE

M. le duc D'Aumale inspecteur général de l'armée, viendra, au mois d'août probablement, à Cahors, passer en revue le 7^{me} de ligne.

COUR D'ASSISES
Audience du 12 Mai.

Affaire Tandy. — Attentats à la pudeur.

L'accusé Tandy reconnu coupable d'attentats à la pudeur sur une enfant de 8 ans environ, est condamné à deux années d'emprisonnement.

Ministère public, M. Grenier de Cardenal, substitut.

Défenseur. — M. Duc.

Le Journal officiel annonce que des médailles d'or ont été accordées à deux de nos compatriotes :

Ribayrol (Jean), gendarme à la compagnie du Lot, Saint-Céré, 9 mars 1879 : a sauvé une femme sur le point de périr dans un incendie.

Vitrac (Pierre), dit Fabien, meunier à Boutière (commune de Creysse) ; Creysse, 29 septembre 1878 : n'a pas hésité à se jeter, la nuit, dans un endroit dangereux de la Dordogne, pour porter secours à un homme sur le point de se noyer.

Par décret, en date du 5 mai, le service des abonnements, par l'intermédiaire de la poste, aux journaux, revues, recueils périodiques publiés en France, commencera à partir du 1^{er} juin prochain dans tous les bureaux de poste de France.

Les sommes versées pour prix d'abonnements seront transmises par le bureau de poste de dépôt aux directeurs de publications, au moyen d'un mandat spécial émis à leur nom et contenant toutes les indications nécessaires au service de l'abonnement.

Le droit de 3 0/0 sera préalablement déduit du prix de l'abonnement pour les journaux dont les éditeurs auront déclaré prendre ce prélèvement à leur charge.

Il est question d'installer dans toutes les casernes des cercles pour les sous-officiers et les soldats. Le service du génie a même déjà reçu l'ordre de rechercher les moyens d'exécution de ce projet.

On nous écrit de St-Martin-Labouval :

Un jeune prêtre, curé de St-Martin-Labouval, vient de mourir à l'âge de 34 ans, emportant dans sa tombe prématurée les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Monsieur l'abbé Bousquet s'était de bonne heure passionné pour l'étude de la botanique ; aussi a-t-il pu, dans sa courte carrière, composer un herbier magnifique de plus de 2,000 plantes. 1200 environ ont été cueillies par lui-même dans la partie centrale et méridionale du département du Lot, les autres proviennent d'échanges faits avec d'autres botanistes du nord et du midi de la France.

A l'aide de tout ce qui a été publié, sur la

flore du Lot et de ses propres recherches il a écrit un important ouvrage sur la flore départementale dont le manuscrit sera communiqué à la Société des Etudes du Lot.

M. l'abbé Bousquet était membre de la Société des jeunes naturalistes d'Angers.

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE.

Conférence sur l'Université de Cahors

Par J. Malinowski.

L'ouverture ou plutôt la réouverture des conférences, m'offre aujourd'hui l'occasion et l'honneur de pouvoir porter la parole devant un public nombreux et brillant.

C'est ainsi que mon enseignement, à Cahors, ne sera pas interrompu, et que je pourrai réaliser le vœu le plus cher des professeurs de l'ancien temps (les mises à la retraite n'étaient pas encore inventées...) : mourir en enseignant, *In cathedra mori*. — Je me propose de choisir la plupart des sujets de mes conférences dans l'histoire de votre province, que j'étudie depuis bientôt dix ans, grâce à la bienveillance avec laquelle les archives publiques et privées m'ont été ouvertes. Parmi ces sujets, il en est un que j'ai préparé avec un goût et un soin tout particuliers, c'est l'histoire de votre ancienne Université.

Fondée en 1331 par une bulle de Jean XXII, datée du 7 des ides de juin, l'Université de Cahors entra bientôt en exercice. Elle se composait de quatre facultés : 1^o théologie ; 2^o droit ; 3^o médecine ; 4^o arts, où l'on enseignait la philosophie et les belles lettres.

Cette dernière faculté préparait les étudiants à l'enseignement supérieur et spécial du droit, de la théologie, de la médecine, et correspondait aux classes de rhétorique et de philosophie de nos lycées. L'Université fut créée spontanément en quelque sorte, par la puissante conception du Souverain Pontife que les historiens ont caractérisé par cette phrase significative : *Parvus corpore sed magnus animo*.

Mais à défaut d'établissement spécial pour la nouvelle Université, comment procédait-on ? Le voici : On inscrivait les élèves dans la chapelle du Saint-Esprit, que vous pouvez voir encore à côté des cloîtres de la cathédrale, car c'était là que se trouvait la chancellerie de l'Université. Les cérémonies universitaires, la réception des docteurs et des licenciés se faisaient dans la cathédrale elle-même. La théologie était enseignée dans chaque congrégation ; les grands Carmes, les Augustins, enseignaient dans leurs couvents à Cahors ; les Dominicains à Cabessut ; les frères de la Merci, au faubourg Saint-Georges. Quant aux professeurs de droit ils donnaient leurs leçons dans leur propre maison, et s'ils n'en avaient pas, ils faisaient les lectures dans une salle louée dans une communauté ou bien chez un particulier.

C'est la faculté de droit qui constituait la partie essentielle de l'Université. Les consuls de Cahors, pour répondre au désir du Souverain Pontife, appelèrent pour cet enseignement deux juristes très-distingués, Guillaume de Vassal et Ramond de Savanac, sur lesquels M. Vidaillet, dans sa *Biographie des hommes célèbres du Lot*, donne les détails suivants :

Guillaume de Vassal était seigneur de Fraysinet-le-Gourdonnais, de Vers et de Belcastel, et lieutenant sénéchal du Quercy En enseignant, il faisait étaler ses armoiries devant sa chaire, armoiries que l'on voit à Versailles, dans la galerie des croisades.

Ramond de Savanac était seigneur du château et de la terre qui portaient son nom. Il était docteur ès-lois et juge pour le roi en Rouergue. Les consuls de Cahors lui assignèrent une pension de 200 écus d'or, somme considérable pour le temps.

L'Université n'avait pas encore trente ans d'existence que son avenir semblait déjà menacé. Par le malheureux traité de Brétigny, en 1360, le Quercy fut cédé aux Anglais et le fier Prince Noir vint à Cahors, et s'établit dans le palais même de Jean XXII. Heureusement ce prince se montra favorable à l'institution fondée par ce Pape, et nous lisons dans sa charte confirmant cet établissement et datée d'Angoulême, le 4 février 1367, ces belles paroles :

« Ceux-là ont droit à notre protection, qui

apprennent à la jeunesse à distinguer le juste de l'injuste. »

Il est bon de noter ceci : c'est en 1366, précisément sous le gouvernement des conquérants anglais, que fut fondé à Cahors, par les frères Pèlegry, originaires de Gourdon, un collège spécialement destiné à élever les enfants pauvres qui devaient plus tard suivre les cours de l'Université de Cahors. Vous voyez encore aujourd'hui en descendant de la *Place au bois* au *Port-Bullier*, une tour hexagone flanquée d'une autre tour ronde qui domine cette partie de la ville. C'est le vestige le plus frappant de cet ancien établissement scolaire.

Cette tour est fort remarquable, elle sert uniquement de cage à un escalier en pierre de 102 degrés. Arrivé au dernier degré d'en haut, l'observateur voit une voûte à six nervures, qui aboutissent toutes à une clé portant les armoiries de la maison Pèlegry. Sur une porte qui conduit de la tour au corps de bâtiment qui est aujourd'hui occupé par une auberge, on lit une inscription peu visible dont voici la teneur :

ICI JADIS ÉTAIT UN TEMPLE CONSACRÉ A L'ÉTUDE DES LETTRES ET DES SCIENCES ET AUJOURD'HUI ON Y MET EN PRATIQUE LES PRINCIPES DES ARTS UTILES ET L'ON DÉVELOPPE TOUS LES RESSORTS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Pour comprendre la signification de cette inscription, il faut savoir que ce bâtiment, après la suppression de l'Université de Cahors, fut transformé en manufacture de draps, qui prospéra au début, mais qui périclita bientôt.

Si vous vous approchez du vieux bâtiment et que vous l'examinez attentivement, vous verrez encore, de-ci de-là, les armes de la famille de Pèlegry, des inscriptions latines indiquant la hauteur de l'eau de la rivière dans les grandes crues, et dans la chapelle qui est du côté de la rue du *Château*, quelques traces d'anciennes peintures.

L'exemple des frères Pèlegry fut contagieux à Cahors. Un autre digne ecclésiastique natif de cette ville, dont la famille était probablement originaire du Rouergue, Bernard de Rothena, archevêque de Naples, résolut de fonder aussi un collège dans sa maison, située dans une rue de la paroisse de Saint-André, dont Jean XXII était curé à l'âge de 30 ans. Cette rue porta plus tard le nom du collège, mais aujourd'hui on l'appelle *rue Bousquet*. Si vous voulez voir ce qui reste encore de cet établissement, suivez la *rue Saint-Pierre* ; en allant du sud vers le nord, vous trouverez à gauche une ruelle étroite qui se dirige vers l'ouest ; la deuxième maison, toujours à votre gauche, est précisément celle du collège de Rodez. Une porte cochère donne accès sur le préau de ce collège et une partie des arcades qui l'entouraient jadis. La chapelle de cet établissement a été démolie il y a à peine dix ans.

L'an passé, j'ai vu encore dans la cour de M. Ibert, sur une pierre, les armes de Bernard de Rothena. J'ignore ce que cette pièce authentique est devenue ; il est à regretter que ces intéressants vestiges du passé ne soient pas recueillis, dans un endroit spécial, dépendant du musée.

A partir de l'ouverture de ce dernier collège, le 16 août 1371, l'histoire de l'Université qui nous occupe, devient terne et triste à cause de la guerre de cent ans.

Cahors était presque toujours assiégé ; la plupart des châteaux des environs étaient au pouvoir des Anglais ou de leurs partisans. Dans cet état de choses, les études ne pouvaient que languir.

Cependant l'Université cherchait à garder une espèce de neutralité entre les belligérants, et nous trouvons dans le livre consulaire de l'époque, qu'au moment de la lutte la plus acharnée, les fils du seigneur de Montferand de l'Agenais, un des partisans les plus dévoués aux Anglais, firent tranquillement leurs études à Cahors, et sortirent avec les diplômes obtenus par leur intelligence et leur travail. Mais à partir de l'année 1457, c'est-à-dire depuis la victoire décisive de Castillon, et l'évacuation complète de la Guienne par les Anglais, l'état de choses changea de face, et l'Université de Cahors regagna rapidement son éclat primitif. Elle arriva même bientôt à l'apogée de sa splendeur, et plus de deux mille étudiants accoururent dans

ses murs, non-seulement de toutes les provinces limitrophes appartenant à la couronne de France, mais même des royaumes de Navarre, d'Aragon et de Valence. Trois professeurs célèbres ou docteurs régents, comme on les appelait au moyen-âge, acquirent à cette époque une réputation extraordinaire et firent la fortune de l'université.

Le premier était ce Guillaume Benedicty dont M. Emile Dufour a écrit la biographie dans son savant ouvrage : *Études historiques sur le Quercy* (hommes et choses).

Le second était Antoine de Peyrusse (Antonius de Petrucia).

Le troisième, un certain Martin Barambourg qu'un ancien chroniqueur appelait le plus rusé de tous les Gascons, *ex agili vasconum genere, solertissimus regens*.

(A suivre).

Nouvelles des Récoltes.

Nous lisons dans la chronique agricole du *Messenger de Toulouse*, du 11 mai :

La persistance anormale des pluies continue à retarder les travaux et à compromettre bon nombre d'emblavures.

Dans les terrains en pente un peu accentuée, les eaux ont causé des dégâts sensibles en déracinant et entraînant les froments et les récoltes de printemps ; en outre, dans les bas-fonds, l'humidité a étouffé la végétation, et il n'est pas rare de voir dans de telles conditions des espaces assez considérables presque totalement dénudés, laissant çà et là, émerger quelques plantes étioilées et jaunâtres. Les premiers travaux des vignes n'ont pu s'opérer que très-malheureusement et dans beaucoup de régions il sera impossible de les mener à bonne fin.

On écrit d'Agen, 11 mai :

Une température abominable sévit sur notre rayon depuis beaucoup trop longtemps.

Il pleut par intervalle assez rapprochés, puis le froid succède, ensuite le vent du Nord ne cesse de souffler ; aussi nos vignes poussent difficilement ; pas encore moyen de pouvoir labourer, le sol est humide à l'extrême.

Par suite de cette situation qui se prolongera sans doute autant que la lune rousse durera, nos propriétaires craignent un désastre, aussi ceux qui ont attendu jusqu'à ce moment pour vendre leur vin (comme ils sont peu besogneux pour la plupart) se refusent d'entrer en marché.

En conséquence, pas de cours, les affaires se trouvent soumises aux caprices de tout un chacun, il est bon de dire que la baisse est peu probable, pour les motifs ci-après :

- 1^o La gelée du 13 nous a été préjudiciable.
- 2^o La température que nous subissons, aggrave le mal.

Et 3^o Il y a de fort peu de vins à vendre.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 12 mai, soir.

M. Clémenceau a prononcé dimanche à Paris, dans une réunion d'électeurs, un important discours que nous ferons connaître. Disons dès aujourd'hui qu'il s'est prononcé contre l'article 7 des lois Ferry, tout en attaquant l'Eglise catholique.

Nous avons fait mention d'un acte d'indiscipline commis à l'école de gymnastique de la Faisanderie.

Nous apprenons aujourd'hui qu'à la suite de cet acte d'indiscipline, plusieurs élèves ont été renvoyés dans leur régiment.

Dix caporaux ont été cassés et douze sous-officiers ont été suspendus de leur grade pendant deux mois ; plusieurs autres auront à subir une punition de trente jours de prison.

Bourse de Paris

Cours du 13 Mai

Rente 3 p. %	79 42 1/2
— 3 p. % amortissable	81 55
— 4 1/2 p. %	109 80
— 5 p. %	113 55

LA NATURE, Revue des sciences.
Sommaire du 10 mai.

Appareil de lumière électrique de M. Jamin : A. Niaux. — Société française de physique. — La circulation du sang (suite) : E. J. Marey. — Société chimique de Paris. — Les mines d'argent de Cerro Pasco : L. Baclé. — Le cyclone de l'île de la Réunion. — Réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne (suite) : A. Leduc. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 5 mai : Stanislas Meunier. — Les cyclodes : E. Sauvage. — Bulletin météorologique de la semaine.

Le Musée artistique et littéraire.
Sommaire du numéro du 10 mai.

Texte : Nos Gravures, la Rédaction. — La Sculpture étrangère, un Vieux Parisien. — Les Cosaques de l'Ukraine, Surmay. — Régner, Georges Mailard. — La Frédérique (suite), Léon Gozlan. — Amusettes, Evany, L'Abonné de La Varenne. — Petite Chronique, X.

Gravures : L'Enlèvement des Sabines. Dessin de Charles-E. Wilson, d'après le bronze de Reinhold Begas. (Exposition universelle de 1878). — Frise. Paysans de l'Europe centrale. Fragment d'une frise représentant les costumes des peuples de la terre. Dessin de Toussaint, d'après la frise composée et exécutée par Godebski. — Exposition universelle de 1878. Pavillon d'Anthropologie. — Cal-de lampe composé par Eisen, gravé par Grandt. — Satyre et — Histoire du nombre sept, par Albert Lévy. — Amour. Dessin de Saint-Elme Gautier d'après le

marbre de Ferdinand Hartzer. — Christ devant le peuple. Marbre par M.-M. Antokolski. — Médaille d'honneur. (Russie). — Gravure de Puyplat, d'après la statue appartenant à M. S. Mamontoff. (Exposition universelle de 1878). — Cosaques de l'Ukraine au XI^e siècle entrant en campagne. Dessin de Joset Brandt, d'après une figure de son tableau appartenant au Musée de Königsberg (Prusse). Gravure de Lèveillé. (Exposition universelle de 1878). — Portrait de Régner. Fac-simile d'un dessin de Renouard. — Régner dans « la Joie fait peur. » — Rôle de Noël. — Fac-simile d'un dessin de Renouard. — Lustré gothique en fer forgé. (Musée national bavarois à Munich). Dessin de M^{lle} Herwegen. — Lettres ornées. D, de l'Alphabet de Preisler. Q, de l'Alphabet de Mitelli. S, lettre du XVII^e siècle.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 95^e livraison. (10 mai 1879). — Voyage en Grèce, par M. Henri Belle (1861-1868-1874). — Neuf dessins de G. Vuillier, G. Delort, Taylor, D. Lancelot et A. Bernard

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 33^e livraison (10 mai 1879). — TEXTE : Franchise, par C. Colomb. — Livadia. — Une matinée dans la Campagne de Rome, par le colonel Duboussé. — Un Nid, par M^{me} de Witt, née Guizot. — Dessins : C. Delort, Théron, A. Ferdinandus. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

et
POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA
Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives
Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre

de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.
Ces dentifrices préparées avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 francs.
Dépôt dans les principales Parfumeries.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
Capital : SIX MILLIONS

Exécute les Ordres de Bourse au Courtage Officiel, sans commission; paie les coupons à ses clients 15 jours avant leur échéance sans escompte ni commission. Placement Fonds avantageux.
18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

SPECIALITE DE MACHINES A VAPEUR, à FIXES ET LOCOMOBILES
HORIZONTALES ET VERTICALES de 1 à 50 chevaux.
Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé; elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et dépense de combustible.

MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur patins. Chaudière à flamme directe de 3 à 50 chevaux.	MACHINE VERTICALE de 1 à 20 chevaux.	MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur patins. Chaudière à retour de flamme de 6 à 50 chevaux.
--	--	--

Toutes ces Machines sont prêtes à livrer. Envoi franco des Prospectus détaillés.

J. HERMANN-LACHAPPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg Poissonnière, PARIS

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.
DOUCEDE, marchand tailleur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris.....	3 fr.
id. par la poste.....	4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

En fait de Libertés.

la meilleure est encore celle du ventre. Telle est la devise du Dr Franck, extrait de la brochure : Une question d'Hygiène. Les Grains de santé du Dr Franck en assurant cette précieuse liberté mettent leurs clients à l'abri de bien des maux. Et quelle économie pour s'assurer la santé ! 11. 50. pour 50 grains ! Avoir soin de demander aux pharmaciens les Véritables contenus dans des boîtes bleues avec étiquettes imprimées en quatre couleurs.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
DI-DIGESTIF DE
CHASSAING
ALL
PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la

BAGUE VOLTAÏQUE
Plus de Névralgies
Plus de Rhumatismes
ELECTRO
BREVETÉ
S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE

Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandell, frères bijoutiers.

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉJOUL, forgeron à Soullaguet, par Gourdon.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

PILULES laxatives de DITTEN

PHARMACIEN DE L'HOPITAL ROYAL DE CHRISTIANIA

Guérison radicale de la Constipation, Migraine, Gastralgie, Fièvre, Insomnie, en rétablissant le cours régulier des fonctions naturelles, sans douleurs. Dispensent de l'emploi de tout purgatif.

2 fr. la boîte dans toutes les Pharmacies.

PAR POSTE, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 167, PARIS

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

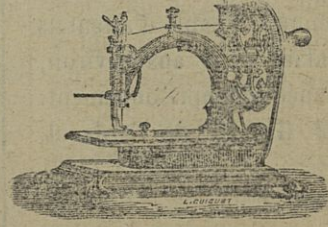
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hartu et Hautin.
Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crotte, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancellières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes moule, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225



MACHINES

SYSTEME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cetté, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

FER QUEVENNE

Le Fer Quevenne est un des rares préparations approuvées par l'Académie de Médecine : c'est le seul ferrugineux honoré nominativement d'une Médaille à l'Exposition universelle de Paris 1878. Il est ordonné contre l'anémie, les pâtes couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang; aux femmes, aux enfants lymphatiques; dans la croissance, les convalescences.
C'est le fer le plus actif, le plus agréable, le plus économique, n'offrant pas les effets fâcheux des autres ferrugineux. Je donne toujours la préférence au Fer Quevenne sur toutes les autres préparations ferrugineuses (1879).
BOUCHARDAT, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Refuser les nombreuses contrefaçons impures et inefficaces. — Pour être certain d'avoir le VÉRITABLE Fer Quevenne, exiger les marques ci-contre :

Le flacon : 3 fr. 50

Dépôt général à la Pharmacie Emile GENEVOIX, 14, rue des Beaux-Arts, Paris.

